

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MARS 2020

Présents : Annie BOULAIN, Alain CHASSEUR, Danièle CASTÉRA, Danielle DEGOS, Thierry GUILLOT, Roger LARRODÉ, Jean-Pierre LAUDINET, Patrice LAULOM, Nathalie MARIMPOUY, Thomas PEYRES, Christelle POUYANNÉ, Josette PREUILHO, Sophie ROBERT, Pierre VENDRIOS

Absent : Eric LABASTE

Secrétaire de séance : Danièle CASTÉRA

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2020

Approuvé à l'unanimité.

2/Compte rendu des commissions

Commission voirie :

Le programme voirie 2020 concernant la commune arrêté par la Communauté de Communes est le suivant :

- Chemin de Guihard
- Chemin de Saint Aubin
- Chemin de Saint Ayan
- Chemin de Beyliou

Montant prévisionnel des travaux : 24 300 € TTC.

3/ Vote du Compte Administratif 2019

Pour ce point, Monsieur le Maire propose la présidence à Monsieur Thierry Guillot, et quitte la salle. Josette Preuilho présente le compte administratif 2019, qui s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	prévu :	697 550. 00
	Réalisé :	378 178. 05
	Reste à réaliser	239 780. 00

Recettes	prévu :	697 550. 00
	Réalisé :	637 043. 21
	Reste à réaliser	50 128. 00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	prévu :	836 352. 00
	Réalisé :	758 212. 15

Recettes	prévus :	836 352. 00
	Réalisé :	886 210. 75

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	excédent	258 865. 16
Fonctionnement	excédent	127 998. 60
Résultat global	excédent	386 863. 76

Le compte administratif 2019 est approuvé à l'unanimité.

4/ Approbation du compte de gestion 2019

Les comptes de la commune sont conformes au compte de gestion 2019 proposé par le receveur municipal. Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

5/ Elections municipales : organisation du bureau de vote du 15 mars 2020

- 8h-11h30 : Roger Larrodé, Danièle Castéra, Patrice Laulom, Thomas Peyres, Annie Boulain
- 11h30-14h30 : Danielle Degos, Pierre Vendrios, Christelle Pouyanné, Alain Chasseur, Eric Labaste
- 14h30-18h : Roger Larrodé, Thierry Guillot, Sophie Robert, Jean-Pierre Laudinet, Nathalie Marimpouy.

6/ Avenant à la convention d'adhésion au service médecine du CDG40 pour l'année 2020

/délibération n°2020_04

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère au service Médecine préventive du Centre de Gestion des Landes. Il présente l'avenant concernant l'année 2020 qui arrête le montant de la participation demandée à la commune à 77.20 € par agent.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Landes pour l'année 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que les fonds nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget 2020 au compte 6475.

7/ Convention avec la Communauté de Communes pour l'attribution financière en faveur de la création des 5 logements sociaux pour personnes âgées

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention proposée par la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans concernant l'attribution d'une subvention à la commune pour la réalisation de 5 logements sociaux destinés aux séniors sur la commune.

Le montant de l'aide attribuée s'élève à 15 000 € soit 3000 € par logement. La convention établit aussi les modalités de versement de la subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention proposée par la Communauté de Communes concernant l'attribution d'une subvention de 15 000 € à la commune pour la réalisation de 5 logements sociaux sur la commune de Saint Lon Les Mines.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

8/ Communauté de Communes : participation à l'EPFL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2005 portant création de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) « Landes Foncier » et la qualité d'adhérent de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU le règlement intérieur de l'EPFL « Landes Foncier »,

VU le Procès-Verbal du Conseil communautaire du Pays d'Orthe et Arrigans du 12 mars 2019,

VU la délibération du Conseil communautaire du Pays d'Orthe et Arrigans en date du 11 février 2020 en faveur de l'harmonisation de la participation à l'EPFL à 1 euro par habitant et par an sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la participation à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL), la Communauté de communes, secteur Orthe, faisait appel de 1€ par habitant à chaque commune contrairement au secteur Arrigans où la Communauté de communes prenait en charge la totalité de la contribution.

Il rappelle qu'à la suite des débats lors de la conférence des maires de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans du 5 mars 2019 ayant pour but d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire, l'ensemble des maires ont accepté la proposition d'étendre l'appel de participation de 1€ par habitant à toutes les communes.

Dès lors, afin de formaliser et d'harmoniser ce fonctionnement à toutes les communes du territoire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, Monsieur le Maire propose d'approuver la participation de 1€ par habitant et par an

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la participation communale à l'EPFL à hauteur de 1 euro par habitant et par an, à compter de l'année 2019.
- **PRÉCISE** que le paiement de cette participation se fera chaque année auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans.
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget.
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tout document utile à la réalisation du présent dossier.

9/ Amplitude horaire garderie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prochain conseil d'école aura lieu le 16 mars prochain et que la question des parents d'élèves sur l'amplitude horaire de la garderie sera abordée.

Des parents souhaiteraient que la garderie du matin commence à 7h15 et que la garderie du soir se termine à 18h45.

Après discussion, le conseil municipal décide de réaliser un sondage auprès des parents. Cette proposition sera remontée au prochain conseil d'école.

10/ Questions et informations diverses

Aire d'accueil des camping-cars

Afin de limiter le stationnement prolongé des campings cars, Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté limitant la durée de stationnement à 2 nuits. Approuvé à l'unanimité.

COVID 19

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dernières informations reçues par la préfecture concernant les mesures sur les conduites à tenir s'agissant du COVID 19. Passage du stade 1 au stade 2.

Déclenché par l'identification de zones de circulation du virus sur le territoire national, il a pour objet de freiner la propagation du virus en France.

Repas des anciens

113 inscrits au repas des anciens qui aura lieu le 7 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Annie BOULAIN	Danièle CASTERA	Alain CHASSEUR	Danielle DEGOS
Thierry GUILLOT	Eric LABASTE	Jean-Pierre LAUDINET	Patrice LAULOM
Roger LARRODÉ	Nathalie MARIMPOUY	Thomas PEYRES	Christelle POUYANNÉ
Josette PREUILHO	Sophie ROBERT	Pierre VENDRIOS	